

# CAPN des conservateurs de bibliothèques

## 5 mai 2011

### **Motion**

### **Réforme de la catégorie B**

Les représentants des personnels à la CAP des conservateurs (CGT et FSU), réunie le 5 mai 2011 dénoncent le manque total de concertation et de négociation et le mépris avec lequel a été menée la réforme de la catégorie B dans la filière des bibliothèques.

Les bibliothécaires adjoints spécialisés se sentent totalement floués par cette réforme qui ne reconnaît ni leur niveau de qualification ni leurs compétences et qui, à travers même la dénomination de ce nouveau corps « technicien de bibliothèque » nie la spécificité de nos métiers. Avec eux, nous exigeons le maintien du terme de « bibliothécaire ».

Privilégiant une juxtaposition des missions confiées aux assistants et aux bibliothécaires adjoints spécialisés, ce texte oublie que ces agents assurent, au sein des unités documentaires, des fonctions d'encadrement intermédiaire, qu'ils sont, en tant qu'acquéreurs, des acteurs importants de la politique documentaire et qu'ils jouent un rôle central dans l'offre de services aux publics (formation, médiation, animation ou administration des SIGB ou des nouveaux services numériques, etc.).

Cette réforme, rejetée unanimement par les organisations syndicales et les associations professionnelles dont l'ADBU n'est bénéfique ni pour la catégorie B, ni pour la catégorie C. Elle n'offre aucune réelle perspective de carrière : elle induit des gains indiciaires souvent dérisoires, contre un allongement de carrière sur 33 années ; le maintien de trois grades ne permet aucune fluidité dans la carrière. Pour les magasiniers, elle ne garantit aucun débouché en catégorie B.

Nous demandons au ministère d'ouvrir de réelles négociations qui prennent en compte les revendications des BAS, les compétences professionnelles des agents et de leur rôle réel dans le fonctionnement des établissements

Nous soutenons la revendication des BAS qui demandent leur intégration dans le corps des Bibliothécaires, avec une grille de rémunération A type, équivalente à celle du corps des Ingénieurs d'études.